



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### lutte contre l'exclusion

Question au Gouvernement n° 1686

#### Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Patrick Braouezec.

M. Patrick Braouezec. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Dans plusieurs villes de France, les chômeurs et les personnes en grande difficulté ont récemment manifesté, comme aujourd'hui encore au Havre, où notre collègue Daniel Paul est aux côtés des manifestants. Malgré le retour de la croissance, la volonté, partagée par toute la majorité, de réduire les inégalités ne se traduit pas dans les faits pour les chômeurs et les personnes les plus démunies. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Les minima sociaux n'étant pas indexés sur la croissance, et surtout pas sur celle de la Bourse, les inégalités continuent à se creuser. En effet, alors que la Bourse et les profits des grands groupes atteignent des records, une partie importante de la population vit dans la précarité, sous la menace permanente de l'exclusion, quand elle n'y est pas déjà entrée.

Alors que les chiffres du chômage confirment une évolution positive de l'emploi, les mêmes statistiques font état de l'augmentation du travail précaire et intérimaire, ou du travail à temps partiel.

M. Lucien Degauchy. Ce sont les statistiques socialistes !

M. Patrick Braouezec. Vous n'avez pas fait mieux, loin de là !

Derrière les statistiques, il y a des centaines de milliers de familles, ce qui représente plusieurs millions de personnes qui connaissent chaque jour des difficultés quasi insurmontables pour simplement survivre et qui ne peuvent faire face avec les montants actuels des minima sociaux.

Vous savez combien les députés communistes ont bataillé pour obtenir la revalorisation de ces allocations.

Nous continuons à demander cette mesure de simple justice et le partage de la croissance des richesses. Il faut combattre l'idée que la revalorisation des minima «désinciterait» à la recherche du travail. Bien au contraire, cette revalorisation va de pair avec la possibilité concrète de recherche d'emploi ou de formation, qui suppose des conditions de vie dignes.

Les comparaisons internationales démontrent que la France est loin de se distinguer par la générosité de ses prestations de revenu minimum, notamment pour les jeunes de moins de vingt-cinq ans. A nos yeux, l'action des chômeurs et l'écho qu'elle rencontre dans l'ensemble de la société constituent une aide objective à la réussite d'une politique de gauche et au Gouvernement chargé de la mettre en oeuvre. Ils demandent aujourd'hui une allocation de 3 000 francs, car ils veulent, eux aussi, recueillir une partie des fruits de la croissance à l'occasion symbolique du passage à l'an 2000.

Quelles mesures comptez-vous mettre en oeuvre, madame la ministre, pour que les chômeurs et les personnes percevant des minima sociaux profitent également de l'amélioration de la santé de l'économie française ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité, pour une réponse brève.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, vous avez raison, quand la situation s'améliore - et elle s'améliore en effet, avec 850 000 emplois créés, 440 000 chômeurs en moins (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants)...

M. Yves Nicolin. Baratineuse !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... c'est encore plus dur pour ceux qui restent au bord de la route. C'est sur eux que nous devons porter toute notre attention, puisqu'ils nous disent leurs attentes...

M. Lucien Degauchy. M. Braouezec a dit tout le contraire !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... et combien ils ont hâte d'être intégrés dans notre société.

Le Gouvernement intervient par trois voies, vous le savez. Je ne reviens pas sur les mesures qui ont été prises dès le 1er janvier 1998, peu après notre arrivée aux affaires, et qui revalorisaient l'allocation de solidarité spécifique comme l'allocation d'insertion. Il s'agissait de faire en sorte que ces deux allocations aient un pouvoir d'achat garanti. Cette mesure a permis aux minima sociaux, l'an dernier, de participer aux fruits de la croissance par une augmentation de 3 %, avec effet rétroactif au 1er janvier. D'autre part, cette grande réforme qu'est la couverture maladie universelle va permettre, à tous ceux qui n'ont pas les moyens de se soigner, de pouvoir le faire à partir du 1er janvier prochain.

Nous devons continuer à oeuvrer dans l'esprit que vous avez défini, d'aider ceux qui, pour survivre, comptent essentiellement sur ces minima...

M. Yves Nicolin. Baratin !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... tout en faisant en sorte de les aider à retrouver un emploi, grâce aux règles de cumul emploi-salaire, mais surtout à toute l'action que nous menons dans le cadre de la loi contre les exclusions pour que ceux qui sont en difficulté puissent retrouver un emploi.

Depuis onze mois, le chômage de longue durée baisse quasiment sans discontinuer.

M. Yves Nicolin. Baratin !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. C'est l'effet de l'action menée par l'ANPE sur le nouveau départ accompagnant dans le long terme les RMIstes et les chômeurs de longue durée.

Enfin, nous avons mis en place des commissions d'urgence, pour lesquelles l'aide de l'Etat est passée de 400 millions de francs en 1997 à 720 millions en 1999.

Cela dit, beaucoup d'attentes restent insatisfaites. Croyez bien toutefois que le Gouvernement est attentif à ces revendications relatives à l'insertion des publics en cause dans notre société, c'est-à-dire dans l'emploi, et qu'il est disposé à mettre en oeuvre les moyens nécessaires à leur satisfaction. Comme il l'a toujours fait, il prendra ses responsabilités en la matière. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Braouezec](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (2<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1686

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 1999, page 10062

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 25 novembre 1999